

Informations et règlements du centre

ABSENCES

Si vous prévoyez être absent plus d'une journée, vous téléphonez au (514) 596-4455 et vous précisez à la secrétaire la durée de votre absence. Après cinq (5) jours d'absence, nous fermerons votre dossier. Pour vous faire réadmettre, vous devrez motiver votre absence auprès d'un membre de la direction ou vous présenter à la prochaine inscription.

Vos enseignants s'attendent à ce que vous les informiez des motifs de vos absences et pourront, au besoin, vous rencontrer pour vous aider à améliorer une situation inquiétante. Une technicienne en éducation spécialisée est aussi assignée au suivi de l'assiduité des élèves.

Depuis mai 2005, un nouveau programme concernant le suivi des élèves a été entériné par le conseil d'établissement. Les élèves dont la fréquentation présentant des caractéristiques susceptibles de compromettre l'atteinte de leurs objectifs (absentéisme élevé, faible rendement, non participation aux activités pédagogiques prescrites par l'enseignant...) font l'objet d'interventions qui peuvent aller jusqu'à la fermeture du dossier.

Les enseignants étant les intervenants principaux auprès des élèves, initient ces interventions et leurs recommandations sont prises en compte par les conseillères et la direction quant à la pertinence de poursuivre ou non la fréquentation au centre.

ACCIDENTS

Avertir le secrétariat aussitôt qu'un accident se produit. Nous avons des secouristes qui peuvent intervenir pour les premiers soins.

ATTESTATIONS DE FRÉQUENTATION

Les demandes d'attestation de fréquentation se font au secrétariat (local 21).

CASIERS

Nous vous demandons de choisir et de partager un casier. Vous devez vous munir d'un cadenas. Quand vous quittez le centre, n'oubliez pas de vider votre casier.

CÉGEP

L'admission au cégep se fait par Internet. Pour les cégeps de Montréal, il s'agit de se rendre sur le <http://sram.omnivox.ca>

Pour être admis en janvier 2013, les demandes d'admission doivent être faites au plus tard le 1^{er} novembre 2012. Pour être admis en septembre 2013, la date limite est le 1^{er} mars 2013. Il est important d'aviser une conseillère lorsque vous faites une demande d'admission. Celle-ci pourra transmettre vos résultats et les dates de fin de cours par courrier électronique.

Les inscriptions aux cours du soir se font directement aux cégeps.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Dès que vous prévoyez déménager, vous devez compléter un coupon de changement d'adresse et le remettre au local 21.

CIGARETTE

Il est interdit de fumer dans le centre et également à l'extérieur dans un rayon de neuf mètres des portes d'entrée.

CLASSEMENT À L'ÉDUCATION DES ADULTES

Mathématique, français et anglais

Les classements tiennent compte des acquis scolaires au Québec. Pour que nous puissions reconnaître les acquis, l'adulte doit fournir ses relevés de notes démontrant les matières complétées avec succès. Si aucun document ne prouve les acquis scolaires, seuls les tests de classement établiront les niveaux.

CONSIGNES D'ÉVACUATION EN CAS D'INCENDIE

L'étudiant doit :

1. Cesser toute activité et demeurer calme.
2. Écouter les consignes de son enseignant.
3. Quitter le local sans se vêtir.
4. Demeurer avec son groupe et son enseignant pendant l'évacuation vers la sortie indiquée puis à l'extérieur de l'école.
5. Réintégrer l'école seulement après en avoir été informé par son enseignant.

DÉPART DU CENTRE

Lorsque vous prévoyez quitter le centre, peu importe la raison, il est essentiel :

- de faire une mise à jour de votre profil de formation (au local 26).
- d'aviser le secrétariat et l'adjointe de la raison de votre départ (locaux 21 et 23).
- de rapporter les derniers livres empruntés à la médiathèque.
- finalement de libérer votre casier de vos effets personnels.

DROGUE – ALCOOL

L'usage de drogue et d'alcool sont interdits dans le centre.

ENFANTS

Seuls les enfants inscrits à la garderie sont admis dans le centre.

ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ

En français, en mathématique, en sciences et en informatique, les cours sont donnés selon le format de l'enseignement individualisé où l'étudiant peut, tout en respectant l'échéancier établi, réaliser ses apprentissages à son rythme. Pour l'anglais et l'histoire, les cours sont toujours offerts selon le format de l'enseignement magistral. Surveillez l'Info pour connaître les modalités d'inscription.

EXAMENS

En enseignement individualisé, les examens ont lieu à la salle d'examens (local 18). À la demande de l'élève, l'enseignant complète une autorisation d'examen lorsqu'il considère que ce dernier est en mesure de réussir le test. En enseignement magistral, les tests ont lieu en classe et l'enseignant en précisera les modalités.

La salle d'examens

La salle d'examens est située au local 18. Les heures d'ouverture seront affichées sur la porte. Durant l'examen, aucune sortie n'est autorisée.

Pour y avoir accès, vous devez présenter les documents suivants :

- carte étudiante émise par le centre;
- billet d'examen complété et signé par l'enseignant.

Les vêtements d'extérieur doivent être laissés dans le casier et tous les effets personnels (sac, sac à main, etc.) déposés à l'avant de la salle d'examens. Tout le matériel fourni à l'entrée de celle-ci doit être remis à la sortie.

Feuilles non permises – Aucun brouillon ne peut être apporté en salle d'examens. Les feuilles fournies doivent être rendues à la fin de l'examen : elles seront agrafées à votre copie.

Temps limite – Vous devez remettre votre copie à l'heure indiquée. La consigne de temps doit être respectée sinon l'examen sera annulé et la note zéro « 0 » sera attribuée. Il est de votre responsabilité de respecter l'heure indiquée sur votre examen.

FÊTE DES MÉRITANTS

Au courant de l'année, nous soulignons l'effort et l'assiduité, ainsi que la réussite scolaire. Pour cette occasion, deux fêtes sont organisées pour souligner le travail des élèves.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Il existe deux catégories de préalables pour la formation professionnelle. Certains programmes de la catégorie 1 exigent d'avoir obtenu un D.E.S. ou les unités de 4^e secondaire en langue d'enseignement (français), en langue seconde (anglais) et en mathématique.

D'autres programmes de la catégorie 2 exigent d'avoir obtenu les unités de 3^e secondaire dans les mêmes matières. Lors de l'élaboration de votre profil de formation, les conseillères en formation vous fourniront les informations sur les cours à suivre compte tenu de votre but professionnel.

Lorsqu'un élève n'a pas les préalables exigés il peut, dans certains programmes, faire une demande d'admission suite à la réussite du test de développement général (T.D.G.). Consultez une conseillère afin d'en connaître plus sur cette voie d'accès.

Vous pouvez déposer une demande d'admission tout en complétant vos préalables. Il s'agit de les terminer avant le début de la formation.

FRAIS DE SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Des frais de 40 \$ sont exigés par semestre (du 1^{er} juillet au 31 décembre et du 1^{er} janvier au 30 juin) et sont payables au moment de l'inscription ou au magasin scolaire (local 19).

GARDERIE (LOCAL 8)

La garderie Bonheur d'occasion accueille les enfants âgés de 18 mois à 59 mois. Le service est offert aux élèves du centre inscrits à raison de 30 heures/semaine. La garderie est ouverte de 8 h à 16 h du lundi au vendredi. Pour plus d'information, veuillez appeler à la garderie au (514) 596-7157.

HORAIRE

Pour toute modification ou changement d'horaire, vous devez voir la technicienne au local 116A, les lundis et mercredis.

INFO GABRIELLE-ROY

Chaque semaine, une note de service intitulée *Info Gabrielle-Roy*, est affichée dans les locaux de classe, n'oubliez pas de la lire. Vous y trouverez les informations importantes de la semaine.

JEUX D'ARGENT

Les jeux d'argent sont interdits au centre.

MAGASIN SCOLAIRE

Les cahiers d'exercices sont vendus au magasin, local 19. Il est possible d'obtenir un reçu pour ces achats. L'horaire du magasin est le suivant : lundi et mardi : de 8h40 à 9h et de 11h à 11h20. Mercredi : de 8 h 40 à 9 h, de 11 h à 11 h 20 et de 14h à 14h15. Jeudi : de 9h10 à 9h30 et de 10h50 à 11h10. Le vendredi le magasin est fermé. Le soir le magasin est ouvert de lundi à mercredi de 18h30 à 19h.

MÉDIATHÈQUE (LOCAL 10)

Horaire : consulter l'horaire à l'entrée. Les volumes sont prêtés pour une période de 2 semaines et chaque prêt peut être renouvelé deux fois pour un total de 6 semaines par livre. Il est important de remettre les documents à la date indiquée.

Si un étudiant est considéré retardataire, il pourrait perdre son droit d'emprunt. Lorsque l'étudiant quitte le centre, il doit également s'assurer d'avoir remis à la bibliothèque tous les documents qui étaient en sa possession.

NOTE DE PASSAGE

La note de passage pour l'ensemble des matières est de 60 %.

OBJETS PERDUS – TROUVÉS

Si vous trouvez ou perdez un objet, passez au secrétariat (local 21). Cependant, le centre n'est pas responsable des objets perdus ou volés.

OMBUDSMAN

Ce service est **simple, gratuit et confidentiel**. L'ombudsman de la CSDM est un **intermédiaire indépendant, accessible et neutre**.

Pour en savoir plus : www.csdm.qc.ca/ombudsman

Téléphone : (514) 789-2422

Courriel : ombudsman@csdm.qc.ca

PLAGIAT

Le centre appliquera strictement les règlements du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Comme dans toute institution scolaire, le centre Gabrielle-Roy s'est donné une politique relative à la passation des examens. Voici un rappel des règlements en vigueur à la salle d'examens.

Lorsqu'un élève se rend coupable de plagiat ou aide délibérément un autre élève à en faire, le centre lui attribue le résultat « 0 » pour cette épreuve. Notamment, le centre inscrit et transmet ce résultat. Cependant, l'élève conserve son droit à la reprise. S'il y a récurrence, le dossier scolaire sera fermé.

PRÊTS ET BOURSES

Le programme des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport s'adresse aux personnes qui ont en commun le désir de suivre des études post-secondaires ou un programme de formation professionnelle au secondaire, mais dont les ressources financières sont insuffisantes.

Le gouvernement offre une aide financière. Cette aide prend la forme d'un prêt ou d'un prêt et d'une bourse. Une bourse est accordée lorsque le montant du prêt ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses et les ressources.

Le prêt accordé est garanti par le gouvernement tant que l'étudiant est aux études à temps plein. Le gouvernement paie les intérêts à l'établissement financier. La bourse n'est pas remboursée par l'étudiant. Il est possible de faire une demande par internet à l'adresse suivante : www.afe.gouv.qc.ca Surveillez les séances d'information à ce sujet.

RELEVÉ DE NOTES

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport émet des relevés des apprentissages plusieurs fois par année. Cependant, si vous avez besoin d'un relevé de notes plus récent, vous pouvez en faire la demande au local 26. Un délai de trois (3) jours est nécessaire et de plus, vous devez prévoir des frais de 4 \$.

RENDEMENT SCOLAIRE

L'élève est le premier responsable de sa réussite ou de son échec scolaire. Ainsi, il lui appartient de prendre les moyens et de fournir les efforts nécessaires pour réussir.

À cette fin, le centre s'attend à ce que l'élève :

- participe activement à ses apprentissages :
 - en ayant en main à chaque cours le matériel scolaire requis : manuels, feuilles mobiles, crayons, calculatrices selon le cas;
 - en établissant et en maintenant un lien pédagogique étroit avec son enseignant;
 - en fournissant le travail demandé;

- soit soucieux de la réalisation de son profil de formation :
 - en établissant, avec l'aide de son enseignant, un échéancier réaliste pour les sigles à compléter;

L'enseignant a le mandat d'appliquer les programmes d'études, de soutenir l'élève dans ses apprentissages, d'assurer le suivi de l'élève dans son cheminement académique et de maintenir une gestion de classe efficace. L'enseignant est la personne la plus près des élèves, il est l'intervenant le plus apte à observer leur comportement et leur rendement scolaire.

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Aucune information apparaissant à votre dossier (nom, adresse, téléphone) n'est transmise sans votre consentement écrit.

REPAS

Pour les repas, un seul local est mis à votre disposition, la cafétéria. Nous vous demandons de ne pas circuler dans le centre avec de la nourriture et des boissons.

RETARDS

Vous avez pris connaissance de vos droits et responsabilités dans le code de vie. Selon le code, votre responsabilité est « d'être ponctuel et assidu à vos cours selon l'engagement pris ».

En ce qui concerne la ponctualité, nous voulons vous préciser que :

1. L'élève doit se présenter à son cours à l'heure indiquée sur son horaire.
2. L'élève signifie sa présence à son enseignant dès son arrivée en classe, faute de quoi il sera considéré en retard.
3. L'élève qui veut aller dans un local autre que celui indiqué à son horaire doit avoir l'autorisation de l'enseignant dont le nom est inscrit sur son horaire et celle du professeur où il ira passer sa période.
4. Il est interdit pendant les cours, de rester devant la porte d'un autre local ou dans les escaliers, les corridors et la cafétéria.
5. Si l'élève s'absente durant le cours, le professeur n'est pas tenu de le considérer présent.

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Des personnes-ressources en français et mathématiques sont disponibles pour vous offrir du soutien pédagogique. Parlez-en à vos enseignants pour une référence.

STATIONNEMENT

Il est permis de stationner dans la cour située au sud du centre. Il faut se procurer une vignette au magasin scolaire, local 19 et partager les frais d'entretien du stationnement. Nous n'assumons aucune responsabilité.

TABLEAUX D’AFFICHAGE

Pour toute annonce sur les tableaux d’affichage du centre, vous devez demander l’autorisation de la direction.

TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET TÉLÉAVERTISSEURS

Afin de préserver la quiétude nécessaire à la concentration, l’usage des téléphones cellulaires ou des téléavertisseurs est interdit dans les classes.

VIOLENCE

Tout acte considéré par l’ensemble de la société comme inacceptable (vol, vandalisme, violence physique ou verbale, etc...) est inadmissible et entraînera des conséquences pouvant aller de la suspension jusqu’au renvoi.

VISITEURS

Les visiteurs doivent se présenter au secrétariat. Ils ne peuvent circuler dans le centre.